

Début janvier, le ministère propose un bloc de 108 heures annuelles pour TOUS les enseignants :

- 68h consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés ;

Dans le cas où ces actions ne mobiliseraient pas tout ce temps pour un enseignant ou tous les maîtres de l'école, les heures disponibles seront consacrées, soit à des études dirigées, soit à renforcer le temps de formation hors de la présence des élèves.

- 20h de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents ;

- 6h de conseil d'école obligatoire ;

- 14h de formation.

Inacceptable pour le SE-UNSA ! La journée de l'écolier français est une des plus lourdes d'Europe : quelle efficacité pédagogique peut avoir l'adjonction systématique de 68 heures de travail pour des élèves fatigués et en délicatesse avec les contenus scolaires ? De plus, cette proposition ignore la faisabilité sur le terrain, le temps de préparation et d'organisation nécessaire à une prise en charge individualisée.

C'est la pierre d'achoppement des discussions.

Le SE-UNSA revendique :

- la reconnaissance de cette charge de travail supplémentaire,
- une autonomie des enseignants pour adapter les choses sur le terrain. Le ministère, lui, ne veut entendre parler que d'heures imposées en présence des élèves.

La proposition initiale du ministère est caricaturale dans sa simplicité : les 2h libérées du samedi matin seront intégralement utilisées pour des «actions directes» auprès des élèves en difficulté au-delà des 24h obligatoires.

Le SE-UNSA estime que les relations avec les familles sont incontournables, même si aucun horaire de service n'y était jusqu'alors consacré. Pour autant, le volume global reste encore insuffisant. Le travail en équipe, indispensable, occupe une place de plus en plus importante dans notre métier : il est grand temps de le reconnaître en l'augmentant significativement ! Pour nous, au-delà de la seule question des élèves en difficulté, le travail en équipe se pose pour la répartition dans le cycle, la cohérence dans la vie et la gestion de l'école... mais aussi pour la prise en charge des enfants en situation de handicap, réalité dans beaucoup d'écoles.

Pour le ministère, 2h représentent une augmentation suffisante pour préparer les «actions directes» auprès des élèves en difficulté. Il reconnaît, en rajoutant la mention sur les relations avec les familles, qu'elles nécessitent du temps pour les enseignants.

Les enseignants bénéficient de 12h de conférences pédagogiques. Le ministère a proposé un allongement de 2h de la formation pour passer à 14h sur l'année, sans en préciser la nature.

Pour le SE-UNSA, la formation est une dimension indispensable du métier. Le temps qui y est aujourd'hui consacré est insuffisant.

- Il faut maintenir les animations pédagogiques de proximité.
 - Il faut développer la formation continue à l'initiative des IA et des IUFM.
- Le SE-UNSA demande que la formation apparaisse clairement dans nos obligations de service, impliquant par là-même une obligation de mise en œuvre pour le ministère. Dans ce cadre, nous demandons un horaire consacré à la formation plus significatif.

Pour le SE-UNSA, il est inconcevable de gommer les spécificités des fonctions de certains enseignants.

Ainsi les Rased ne sont pas là pour abonder le potentiel d'enseignants existant : ils ont une spécificité d'intervention précieuse pour les élèves en difficulté.

De même, les adjoints de maternelle ne peuvent constituer des «troupes aéroportées» en élémentaire. Enfin, les directeurs d'école auront à assurer la coordination et le pilotage du dispositif : cette surcharge de travail doit être prise en compte. Pour le SE-UNSA, il reste plusieurs catégories qu'on ne peut balayer d'un revers de main et qui nécessiteront des aménagements des textes réglementaires : maîtres-formateurs, remplaçants, itinérants...

Le ministère prescrit la mobilisation de tous les enseignants du premier degré dans ce nouveau dispositif centré sur la seule école élémentaire. Ceux qui ne sont pas adjoints en élémentaire seront donc réquisitionnés en appui. Le ministère entend ainsi justifier la récupération des moyens dégagés par la suppression des cours du samedi matin.

Ce à quoi vous avez échappé grâce au SE-UNSA

- à une nouvelle «usine à gaz» : le SE-UNSA a défendu l'appui sur l'existant, PPRE et équipe éducative, confortant ainsi les Rased dans leur rôle ;
- à une réquisition des enseignants de maternelle, envoyés hors de leur école, pour intervenir autoritairement auprès des enfants d'élémentaire ;
- à l'inscription de l'accompagnement éducatif dans le service. Le ministère aurait alors pu imposer à tous ce dispositif, qui se généralisera à la rentrée 2009, et ne pas le payer en heures supplémentaires ;
- à l'obligation d'effectuer gratuitement des études dirigées sur votre temps de service, soit autant d'argent perdu pour ceux d'entre vous qui assurez aujourd'hui des études surveillées payées par les municipalités !

- + 30% du temps de service pour le travail en équipe, en intégrant enfin le suivi des projets personnalisés de scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- + 50% de formation, sur le temps de service, acquis précieux dans le contexte budgétaire réduisant à peau de chagrin l'offre de formation ;
- la reconnaissance des compétences professionnelles des équipes enseignantes pour le repérage des difficultés des élèves ;
- la reconnaissance du temps nécessaire pour organiser l'aide aux élèves en difficulté (capital-temps) ;
- la reconnaissance de la spécificité d'intervention des Rased ;
- la prépondérance des conseils des maîtres pour décider, sur le terrain, des mises en œuvre concrètes ;
- des dispositions pour les directeurs d'école afin de prendre en compte le surcroît de travail causé par ce dispositif.

Ce que le SE-UNSA a obtenu

- 24h de travaux en équipes et relations avec les parents
- 18h d'animation pédagogique et de formation
- 6h de conseil d'école
- 60h pour les élèves en difficulté (actions directes et organisation)* voir page 8



S'opposer et proposer !



> Le SE-UNSA a signé le relevé de conclusions sur l'organisation du service des enseignants du 1^{er} degré le 5 février 2008. Son Bureau national l'a décidé, à une majorité des 2/3.

Par cette signature, le SE-UNSA acte les avancées obtenues à l'issue de trois mois de discussions intenses, menées en toute transparence sur la base de ses mandats.

Le SE-UNSA se réjouit d'avoir réussi à mieux faire entendre au ministre les demandes des enseignants qui ont répondu massivement à son enquête sur le sujet (voir page ci-contre). Il illustre ainsi sa conception d'un syndicalisme utile, capable de «s'opposer et de proposer», obtenant du concret pour les personnels, quand d'autres campent sur des postures. Cette signature ouvre une nouvelle phase de son action. Le SE-UNSA sera particulièrement vigilant pour que les textes réglementaires suivent strictement les principes actés dans le relevé de conclusions. Il veillera à une mise en œuvre intelligente à la rentrée 2008, respectant sur le terrain et la lettre et l'esprit du relevé.

Le SE-UNSA poursuivra ainsi son action avec le même esprit combatif et réformiste.

Stéphanie Valmaggia-Desmaison

Stratégie syndicale

Des choix différents

> Sur ce dossier, chacun aura pu constater l'existence de positionnements syndicaux différents. Rien de plus normal, d'autant que nous savons aussi nous unir sur nos points d'accord. Le SE-UNSA a tenu le cap de ses revendications : faire confiance aux équipes pour agir en fonction des réalités diverses du terrain. C'est le sens de notre exigence d'un «capital-temps» à gérer par les collègues que nous avons maintenue jusqu'au bout. Le Sgen partageait cette position. Quant au Snuipp, il défendait des contingents horaires imposés pour l'aide aux élèves en difficulté afin «d'éviter les inégalités de traitement entre les

écoles». Aujourd'hui, il semble se réjouir que le relevé de conclusions offre une souplesse... qu'il n'a pas revendiquée. Dont acte... Au cours des sept réunions plénières, nous nous sommes efforcés d'exposer clairement nos propositions, les mêmes devant le ministère comme devant la profession. Est-ce le cas de tout le monde ? Chacun jugera.

Le SE-UNSA a consulté la profession dès que le ministère a fait des propositions concrètes sur les 108 heures. Nous voulions savoir quelles modifications vous souhaitiez. Sur cette base, nous avons négocié jusqu'au bout pour les obtenir.

D'autres avaient aussi choisi de consulter, mais sur des questions qui ne leur étaient pas posées dans la négociation. Est-ce pour cela que, dès le 23 janvier, ils s'inscrivaient auprès du ministre dans une démarche de retrait ? Deux stratégies syndicales différentes :

- l'une privilégiant l'obtention d'avancées pour les collègues et prête à contracter pour cela ;
- l'autre faisant du refus un aboutissement, mais pour quel résultat pour les collègues ? Un retour aux propositions initiales du ministre ? Une nouvelle consultation si tardive qu'elle n'aura aucun impact sur la rédaction des textes réglementaires déjà engagée ?

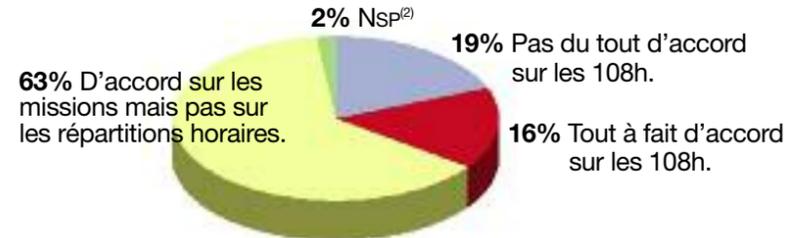
Dominique Thoby



Enquête auprès des collègues du 14 janvier au 3 février

Sondage⁽¹⁾ sur les «108 heures»

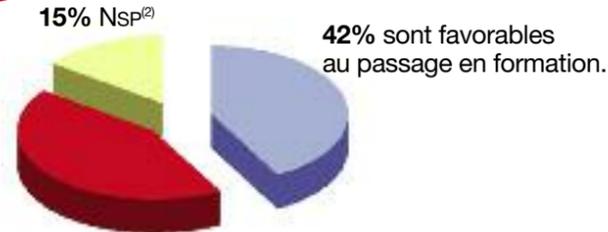
Êtes-vous d'accord avec les différents types de missions décrites dans les 108 heures ?



Que pensez-vous des 20h pour les travaux au sein des équipes et relations avec les parents ?

92% Les heures sont largement sous évaluées.
5% C'est un progrès.
3% Nsp⁽²⁾
Mais 87% des enseignants pensent que 2h pour rencontrer les parents, c'est insuffisant.

Que pensez-vous du passage des conférences pédagogiques en temps de formation ?



Par ailleurs 58% réclament un temps de formation plus important.

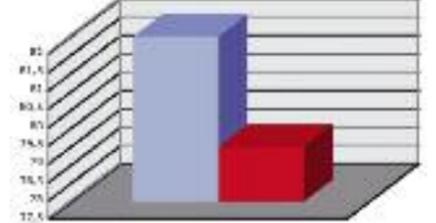
Quelles sont vos autres propositions concernant l'utilisation des 108h ?

Parmi les nombreuses réponses, voici celles qui ressortent le plus souvent :

- 5% demandent un retour aux cours du samedi matin.
- 46% demandent du temps de décharge supplémentaire pour les directeurs.
- 4% réclament un service à 24h sans récupération des 108h dégagées.

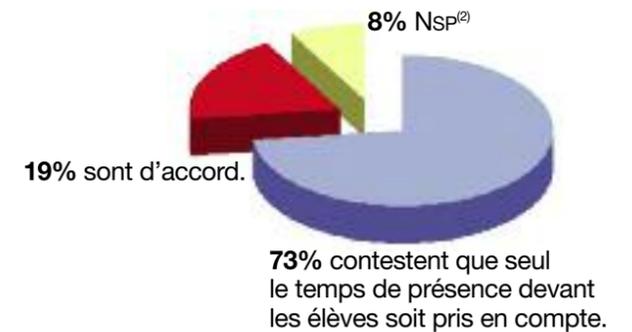
(1) 6782 collègues ont répondu à notre questionnaire.
(2) Nsp : ne se prononce pas.

Que pensez-vous des 14h de formation ?

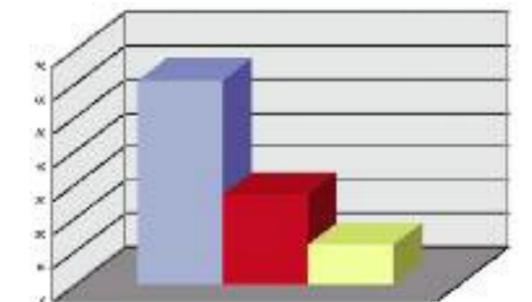


82% jugent cette augmentation inutile si cela reste uniquement des conférences pédagogiques.
79% jugent cette augmentation insuffisante si elle devient de la formation.

Que pensez-vous des 68h consacrées à des actions directes auprès d'élèves en difficulté ?



Que pensez-vous du traitement particulier des enseignants de maternelle ?



61% expriment leur désaccord à intervenir d'office en élémentaire.
27% y sont favorables.
12% Nsp⁽²⁾